

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

02 mars 2020

Date d'affichage :

02 mars 2020

Date de réunion :

09 mars 2021

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, Philippe ALLAIN, séance du 09 mars 2021

Le Maire empêché, l'an deux mil vingt et un le neuf mars à 18 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint, Olivier JOLY

Le conseil municipal de cette commune se réunit au nombre prescrit par la loi, et selon l'article L.2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de la commune de Jouy-sur-Eure

Etaient présents :

Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Philippe ALLAIN

Procurations :

Philippe ALLAIN donne procuration à Olivier JOLY

Objet : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au Comité de Pilotage (COFIL) Natura 2000

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du Préfet de l'Eure, direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure, demandant le renouvellement des représentants aux COFIL Natura 2000,

Considérant que la commune de Jouy-sur-Eure est concernée par le site Natura 2000 – FR2300128 « Vallée de l'Eure » qui s'inscrit dans le réseau de sites Européens, et présent en Normandie à travers 92 sites et 967 communes,

Considérant que la commune de Jouy-sur-Eure doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant au COFIL Natura 2000,

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente et expose au Conseil Municipal les actions du COFIL Natura 2000 conformément à la synthèse du Préfet de la Région Normandie jointe à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2021
Notification : 12/03/2021

Monsieur le 1er Adjoint demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront la commune de Jouy-sur-Eure au COPIL Natura 2000

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) nomme :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Membre titulaire : Stéphane PETROZ

- Membre suppléant : Alexandra DASSAS

- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire

Philippe ALLAIN

Pour le Maire empêché,
le 1er Adjoint
O. JOLY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/03/2021

Notification 12/03/2021

NATURA 2000 en quelques mots



1 - Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Présentation générale

Se déployant sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne, le réseau Natura 2000 est constitué d'une mosaïque de sites naturels, terrestres et marins. Il vise à assurer les conditions d'existence à long terme d'espèces et d'habitats particulièrement menacés et à forts enjeux de conservation au sein de l'Union. Chaque État membre s'engage ainsi à les maintenir dans un état de conservation favorable. Cette démarche est fondée sur les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats, faune, flore » (1992). C'est le plus grand réseau mondial d'espaces protégés. En France, les sites Natura 2000 forment une part importante du réseau des aires protégées couvrant plus de 30 % du territoire national.

En France, la démarche Natura 2000 s'appuie sur la concertation pour conduire à une contractualisation des actions. La gestion de chaque site est ainsi fondée sur trois piliers :

- **un Comité de pilotage (CoPil)** : instance de gouvernance, d'orientation et de suivi qui rassemble les élus et les acteurs locaux concernés par le site, dont la composition est fixée par arrêté préfectoral ;
- **un opérateur ou un animateur** : structure (collectivité, association etc.) chargée d'assurer, en concertation avec les acteurs locaux, l'élaboration du plan de gestion du site, de le mettre en œuvre et de l'évaluer ;
- **un document d'objectifs (DocOb)** : plan de gestion du site rassemblant un état des lieux, un diagnostic, des orientations de gestion et des mesures incitatives contractualisables ou, éventuellement, réglementaires, validées par le CoPil.

Natura 2000 vise à concilier préservation de la biodiversité et développement durable des activités humaines. Sa mise en œuvre se fait au travers de deux types d'outils :

- des outils contractuels d'incitation à la gestion et à l'entretien des milieux dans le respect des enjeux et objectifs fixés par le DocOb : ce sont les Contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les Chartes Natura 2000. Ces différents outils font intervenir des crédits nationaux et européens ;
- un outil réglementaire, permettant la sensibilisation et la prévention des atteintes aux enjeux écologiques du réseau appelé « **évaluation des incidences Natura 2000** ». Cet outil permet de déterminer par anticipation si chaque projet ou activité risque d'avoir un impact significatif sur les habitats, les espèces végétales et animales justifiant la désignation d'un site Natura 2000, et de prendre les mesures nécessaires pour éviter, réduire ou compenser cet impact. En mer, des analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 par les activités de pêche maritime sont systématiquement menées. Elles peuvent conduire à l'adoption de mesures de gestion spécifiques comme la réduction des arts trainants (chalutage et dragage) dans la bande côtière.

Le réseau normand

Le réseau Natura 2000 en Normandie est composé de **94 sites** correspondant à une superficie de 205 000 ha sur le domaine terrestre soit **7 % de la superficie de la région**, et 775 000 ha sur le domaine marin soit **27 % du domaine marin normand**.

1 commune normande sur 3 est concernée par un site Natura 2000.

24 structures permettent de faire vivre ce réseau.

38 sites sont sous maîtrise d'ouvrage de collectivités et 56 sous maîtrise d'ouvrage de l'État.

64 habitats et 191 espèces d'intérêt européen présents en Normandie ont justifié la désignation des sites.

Les chiffres

	Union européenne	France	Normandie
Proportion de la surface terrestre	18 %	13 %	7 %
Proportion de la surface marine	6 %	33 %	27 %
Nombre de zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS)	5 572	402	14
Nombre de zones spéciales de conservation pour les habitats et les espèces (ZSC)	23 726	1 374	80



S. Robbe
K. Rolland
S. Robbe

Les liens Natura 2000 / territoire (activité locale, cadre de vie, attractivité, tourisme vert et bleu, agriculture, patrimoine, financement, animation de territoire...)

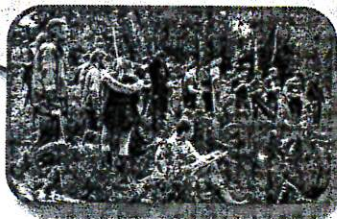
Les sites Natura 2000, au-delà de la préservation de la biodiversité rare ou menacée, constituent des entités aptes à la mise en œuvre de projets territoriaux. Concilier les enjeux de vie économique du territoire et les enjeux environnementaux est le sens de cette politique publique. Ainsi, Natura 2000 peut constituer un véritable vecteur d'attractivité et d'animation des territoires au travers :

- du recours à des entreprises et des partenaires implantés localement, le plus souvent pour la mise en œuvre des travaux de gestion des terrains ;
- de la mise en valeur auprès des habitants et des visiteurs du cadre de vie, du paysage et du patrimoine naturel ;
- du soutien à une pêche maritime et continentale pérenne s'appuyant sur des écosystèmes de qualité ;
- du soutien au développement d'une agroécologie proche des terroirs, très adaptée aux circuits de proximité ;
- d'actions en faveur de la qualité des eaux continentales et marines ;
- d'actions en faveur de la fonctionnalité des écosystèmes marins et continentaux ;
- de programmes et projets de développement de la connaissance scientifique ou de diffusion des savoirs naturalistes comme les aires éducatives labellisées ;
- du renforcement de la capacité des territoires à s'adapter aux changements environnementaux.

Exemples d'actions concrètes

Un contrat en faveur d'arbres vieillissants dans l'Eure

La validation en 2018 d'un barème forfaitaire régional pour la mise en œuvre de certaines actions des contrats Natura 2000 a permis l'émergence, sous l'impulsion du Département de l'Eure, de 3 projets de préservation d'arbres sénescents - vieillissants - au sein des sites Natura « Vallée de l'Eure » et « Risle, Guiel, Charentonne ». Ce fût l'occasion d'impliquer directement des propriétaires forestiers privés dans la contractualisation, en lien avec la direction départementale des territoires et de la mer, le centre régional de la propriété forestière de Normandie, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, le Groupe mammalogique normand, avec l'opportunité d'associer d'autres actions en faveur des pelouses, mégaphorbiaies, ou encore de l'unique hectare de lande sèche du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure présent au sein du domaine du Parc de Pinterville. Les financements État/FEADER prévus pour l'ensemble de ces opérations s'élèvent à 78 331 €, au bénéfice du territoire.



P. Hamard - DDIMZ



K. Ser Mimoun - COZ

Aménager les étangs pour la biodiversité

Le Parc naturel régional du Perche pilote un programme de restauration d'étangs afin d'améliorer leur potentialité d'accueil d'espèces Natura 2000 : Flûteau nageant, Aigrette garzette, gazons à Litorelles...

Depuis 2011, 5 étangs de 4 à 27 ha ont fait l'objet d'aménagements :

- état des lieux (gestion, enjeux, biodiversité),
- projet d'aménagement (restauration d'ouvrages, curage, création d'îlots, diversification des berges et des profondeurs...),
- réalisation des travaux au travers de contrats Natura,
- suivi écologique s'assurant de la pertinence des travaux.

Ces travaux représentent un coût total de 325 000 €, bénéficiant aux entreprises locales et à la biodiversité au vu des résultats encourageants.



S. Jardin



PNR du Perche

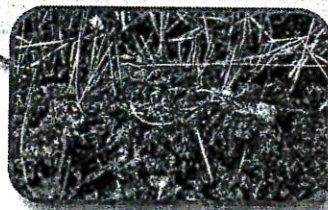
Restauration d'une tourbière en Pays de Bray

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 visant à la restauration d'habitats d'intérêt européen prioritaires, une tourbière d'un peu plus de 2 ha a été restaurée pour un montant total de 62 388 € dans le site Natura 2000 « Pays de Bray humide ».

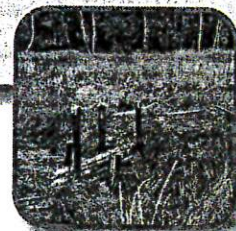
Le projet a été mené en automne 2017, en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime (porteur technique du programme de restauration des zones humides - REZH'EAU), le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (expertise scientifique et écologique des milieux tourbeux en Pays de Bray) et le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Bray en tant qu'animateur du site.

Un comité de suivi scientifique a ainsi été mis en place. Il a permis d'établir :

- la réussite des opérations de déboisement, de dessouchage et la mise en lumière de la banque de semence pour permettre le développement du cortège floristique de la tourbière (52 espèces dont 12 d'intérêt patrimonial comme la Linaigrette à feuilles étroites ou le Rossolis à feuilles rondes). 7 espèces de Sphaignes ont par ailleurs été identifiées.
- le besoin d'envisager une gestion pastorale pour l'entretien à moyen et long terme des milieux réouverts. Un projet d'écopâturage caprin est en cours d'étude.



P. Lelièvre

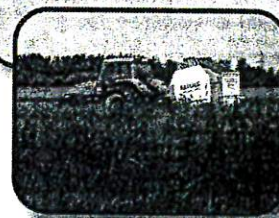


PETR du Pays de Bray

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) au bénéfice des territoires

Les MAEC constituent une action phare des sites Natura 2000 où l'agriculture domine. Elles permettent aux exploitants agricoles de signer des contrats qui soutiennent financièrement des pratiques favorables à la préservation des milieux et des espèces remarquables.

Dans les Marais du Cotentin et du Bessin, le recul des dates de fauche permet aux nichées d'arriver à terme ; l'absence de fertilisation permet l'épanouissement des prairies tourbeuses tandis que d'autres contrats proposent une maîtrise du nombre d'animaux pâturant pour favoriser le Vanneau huppé. Près de 44 % de la surface agricole bénéficie de tels contrats (soit près de 500 dossiers). Au total, ce sont près de 1 500 000 € de crédits nationaux et européens qui viennent ainsi soutenir l'économie agricole locale chaque année.



MAEC



PNR du Cotentin

Pour en savoir plus sur l'actualité du réseau Natura 2000 en Normandie, n'hésitez pas à consulter notre **retrospective 2019** : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/journee-europeenne-natura-2000-33317.html>